

Correctionnelle

Réseau bulgare : huit proxénètes condamnés à dix ans de prison

Sur dix prévenus impliqués dans un réseau de proxénétisme, seules les deux premières filles étaient au rendez-vous judiciaire, hier devant la 5^e Chambre correctionnelle du tribunal de Nice. Mariyana Asenova, 34 ans, s'est présentée librement. Ce n'était pas le cas de celle qui lui avait succédé pour gérer sur place à Nice, le réseau de filles bulgares qui opéraient dans le quartier du port : Zvezda Antonova Dimitrova, 29 ans est détenue depuis le 19 juin 2009. Très imprudemment, elle avait repris en main le réseau lorsque l'ex-première fille avait été interpellée et incarcérée. Les policiers n'avaient pas tardé à s'intéresser à la survie du réseau. Un parcours similaire avait abouti à un traitement différencié pour une simple raison : la première avait accepté de se repentir et surtout de livrer le réseau des proxénètes qui restaient confortablement à l'abri en Bulgarie. La seconde avait gardé le silence.

Hier, Mariyana Asenova a admis sa participation entre 2007 et 2009 et son rôle de prostituée. « Pour moi, la

Bulgarie, c'est fini! », a-t-elle expliqué à la barre en soulignant les risques de représailles. Sa remplaçante a affirmé que son vrai mari n'était qu'un épicier et non pas le proxénète qu'on imaginait.

Le silence a été plus appuyé à propos du nombre de filles qui travaillaient à Nice et des sommes qui transitaient en direction des proxénètes bulgares : 300 000 € ou même 10 000 €, rien n'a été admis. Le ministère public (M. Jean Coutton) a tancé les huit grands absents, sous le coup d'un mandat d'arrêt européen, en requérant des peines de dix années de prison. Le tribunal, présidé par M^{me} Colette Moreau-Zalma, a suivi ces réquisitions et a seulement réduit les deux peines des premières filles : Mariyana Asenova (défendue par M^e Adrien Verrier qui a obtenu la relaxe sur le chef d'association de malfaiteur) a été condamné à 2 ans (18 mois avec sursis), tandis que Zvezda Antonova Dimitrova (défendue par M^e Fiona Boñadonna) a écopé de deux ans de prison et de cinq ans d'interdiction du territoire national.